

MAIRIE

ST SEVERIN D'ESTISSAC

DORDOGNE

24190

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du 12 SEPTEMBRE 2026

Les membres du Conseil municipal de la Commune de SAINT-SEVERIN-D'ESTISSAC, se sont réunis à 18 H 30 à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07/09/2026 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : SCHALLER Sébastien – BORDAS Julie - OURY Nadia – HANNES Liesbeth –

DE SAINT OURS Mélanie

ABSENTS : BORDIER Daniel – VILLESUZANNE Christophe

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. ME BORDAS Julie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte

31/2026 : Location logement mairie au 01/11/2026

Monsieur Le Maire fait part du départ de Mme AMPE Emilie et de la demande de location de Mme Jessisca GUIBERT concernant le logement de la Mairie sis au Bourg- 23 Route de VALLEREUIL et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De louer à Mme GUIBERT Jessica le logement de la mairie sis au Bourg (23 Route de VALLEREUIL) **au 01/11/2026**
- Fixe le loyer mensuel à 350 €
- Fixe une caution de 350 €
- Autorise le Maire à signer le bail à intervenir et tout document s'y rapportant entre la commune et Me Mme GUIBERT Jessica
- Charge la trésorerie pour le recouvrement des loyers et autres charges